

COMMUNE DE STE HELENE DU LAC
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

A V I S D E M I S E A D I S P O S I T I O N A U P U B L I C

Mme Le Maire informe le public que la modification simplifiée n°2 du P.L.U pour prendre en compte l'évolution de règlement de la ZAC d'Alpespace et l'étude d'aménagement de la centralité fera l'objet d'une mise à disposition au public. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre seront déposés du **20/12/2024 au 20/01/2025** à la mairie de Ste-Hélène-du-Lac les Mardis de 17 h à 19 h, Mercredis de 14 h à 17 h, Vendredis de 16 h à 18 h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à disposition.

Mme Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER

